

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5731>

Au journal officiel du 22 janvier 2016

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: vendredi 22 janvier 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Calcul des aides personnelles au logement / Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle / Liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales et des établissements publics locaux / Examens de rédacteur territorial / Examen d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques / Désignation de sites Natura 2000 / Renforcement du dispositif répressif des infractions au code de l'environnement par la collectivité de Saint-Barthélemy / Mesures de prévention et de lutte contre *Xylella fastidiosa* sur le territoire de l'Union européenne / Interdiction de déplacement des supporters du club de football des Girondins de Bordeaux lors de la rencontre du samedi 23 janvier 2016 avec le FC Nantes / Approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nouméa-La Tontouta (Nouvelle-Calédonie) }

Action sociale, logement

– Arrêté du 21 janvier 2016 relatif au [calcul des aides personnelles au logement](#) NOR : ETLL1532421A

Catastrophes naturelles

– Arrêté du 23 novembre 2015 portant [reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#) NOR : INTE1527251A

– Arrêté du 23 décembre 2015 portant [reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#) NOR : INTE1529936A

– Arrêté du 26 décembre 2015 portant [reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#) NOR : INTE1529952A

Comptabilité publique

– Décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la [liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé](#) NOR : FCPE1515669D [\[1\]](#)

Concours et examens

– Arrêté du 8 décembre 2015 portant [ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1re classe \(avancement de grade\), catégorie B du centre de gestion des Côtes-d'Armor](#) NOR : INTB1601499A

– Arrêté du 15 décembre 2015 portant [ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2e classe \(session 2016\) par le centre de gestion du Nord](#) NOR : INTB1601426A

– Arrêté du 15 décembre 2015 portant [ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2e classe \(session 2016\) par le centre de gestion du Nord](#) NOR : INTB1601448A

– Arrêté du 15 décembre 2015 portant [ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe \(session 2016\) par le centre de gestion du Nord](#) NOR : INTB1601432A

Environnement

– Arrêté du 31 décembre 2015 portant [désignation du site Natura 2000 plateau du Cap Corse \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1519845A

– Arrêté du 31 décembre 2015 portant [désignation du site Natura 2000 grand herbier de la côte orientale \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1519846A

– Arrêté du 31 décembre 2015 portant [désignation du site Natura 2000 bouches de Bonifacio, îles des Moines \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1519852A

– Arrêté du 31 décembre 2015 portant [désignation du site Natura 2000 pointe de Senetosa et prolongements \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1519853A

– Arrêté du 31 décembre 2015 portant [désignation du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1519854A

– Arrêté du 31 décembre 2015 portant [désignation du site Natura 2000 Cap rossu, Scandola, pointe de la Reveletta, canyon de Calvi \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1519855A

– Arrêté du 31 décembre 2015 portant [désignation du site Natura 2000 côte basque rocheuse et extension au large \(zone spéciale de conservation\)](#) NOR : DEVL1528674A

Justice

– Décret n° 2016-34 du 20 janvier 2016 portant [dispositions pénales et de procédure pénale pour l'application du code de l'environnement de Saint-Barthélemy et modifiant le code de procédure pénale](#) NOR : OME01523268D [2]

Pouvoirs de police

– Arrêté du 12 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2015 relatif aux [mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de Xylella fastidiosa](#) NOR : AGRG1600204A

[3]

Sport

– Arrêté du 21 janvier 2016 portant [interdiction de déplacement des supporters du club de football des Girondins de Bordeaux lors de la rencontre du samedi 23 janvier 2016 avec le FC Nantes](#) NOR : INTD1601753A

Transports

– Arrêté du 13 janvier 2016 portant [approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nouméa-La Tontouta \(Nouvelle-Calédonie\)](#) NOR : DEVA1528468A

[L'intégralité du JORF n°0018 du 22 janvier 2016](#)



[1] Lors du mandatement d'une dépense, les ordonnateurs des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé doivent produire aux comptables publics assignataires de ces collectivités les pièces justificatives fixées dans le présent décret, afin que ceux-ci puissent valablement effectuer les contrôles prévus aux articles 19 et 20 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Cette liste, reflet des différentes réglementations en vigueur, fait l'objet d'une actualisation, compte tenu des évolutions du droit positif.

[2] Le décret prévoit les règles de commissionnement et d'assermentation des agents de la collectivité et des fonctionnaires habilités à rechercher et à constater les infractions au code de l'environnement de Saint-Barthélemy. Il complète les dispositions pénales et de procédure pénale par la création de contraventions visant à réprimer les dommages causés aux espaces naturels et aux zones littorales ainsi qu'aux réserves naturelles par la circulation de véhicule, l'extraction de matériaux ou l'abandon de déchets. Il prévoit également la création de contraventions aux règles édictées par ce code en matière de lutte contre le bruit, de modalités d'exploitation d'installations à risques, de protection de la faune et de la flore et au défaut d'entretien des enseignes publicitaires.

[3] Le texte modifie l'arrêté du 23 décembre 2015 relatif aux mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de Xylella fastidiosa (Wells et al.) pour préciser que les arrêtés préfectoraux sont pris par les préfets de région.